

Le Recteur de l'académie
Chancelier des universités
à
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement
S/C de Madame et Messieurs les Inspecteurs d'académie,
Directeurs académiques des services départementaux de
l'éducation nationale

Clermont-Ferrand, le 30 novembre 2018

Rectorat
DREEC

Pôle PBEP - CASNAV

Affaire suivie par
Dominique MOMIRON
Conseiller technique ASH
du recteur

Téléphone
04 73 99 35 08

Mél :
ce.casnav@ac-clermont.fr

3 avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand
cedex 1

Objet : inscriptions à l'examen du Delf scolaire - session du mardi 14 mai 2019

L'examen du Delf scolaire, diplôme d'études en langue française, aura lieu le

mardi 14 mai 2019

Les inscriptions seront ouvertes du **lundi 7 janvier au vendredi 1^{er} février 2019 à 17 heures**. Elles sont effectuées uniquement par l'établissement d'origine.

Vos élèves passeront les épreuves des niveaux **A2 et B1** selon leurs compétences en français (*les candidatures à l'examen niveau A1 sont réservées aux élèves de lycées grands débutants en FLE et en dernière année de leur parcours scolaire*).

En utilisant exclusivement le tableau ci-joint pour inscrire les candidats, vous devrez faire parvenir par courriel toutes les informations demandées et **vérifiées** à l'adresse suivante : ce.casnav@ac-clermont.fr.

Aucune modification ne sera acceptée après le vendredi 1^{er} février 2019.

Il est impératif, dès l'inscription, de **contrôler l'identité des candidats et de vérifier l'orthographe et les données de l'état civil obligatoires** qui permettront l'édition ultérieure des diplômes. À réception des convocations, les établissements d'origine devront les vérifier, informer systématiquement le centre d'examen du nombre de repas pris par leurs candidats et, dans la mesure du possible, veiller à l'accompagnement des élèves le jour de l'examen.

Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez contacter monsieur Gauthier Krin, responsable pédagogique du Delf au Casnav : 04 73 99 35 48 ou madame Danièle Galan : 04 73 99 35 08.

Pour le recteur et par délégation,
Le secrétaire général de l'académie,


Benoît VERSCHAEVE